

LA PRÉPARATION ET L'ADOPTION DES BUDGETS LOCAUX

PROGRAMME DE LA FORMATION

I – Les actes et les principes budgétaires locaux

- typologie des actes budgétaires locaux
 - le budget primitif (BP)
 - les délibérations (décisions) budgétaires modificatives (DBM)
 - le budget supplémentaire (BS)
 - les budgets annexes (BA)
 - les budgets autonomes
 - le Compte administratif (CA)
- les principes budgétaires locaux
 - le principe d'annualité
 - les principes d'unité et d'universalité (globalité budgétaire)
 - la spécialité des budgets locaux
 - l'équilibre des budgets locaux

II – La présentation et l'adoption des budgets locaux

- la présentation des budgets locaux
 - la présentation par nature, fonctions et objectifs
 - les sections de fonctionnement et d'investissement
 - l'articulation entre les deux sections
 - les quatre parties du budget local
- l'élaboration et le vote du budget des collectivités locales
 - l'élaboration des budgets locaux (autorités chargées d'élaborer le budget local, procédure et techniques d'élaboration)
 - l'adoption des budgets locaux (examen préliminaire, discussion, vote, délais)
- les contrôles budgétaires de l'État
 - les contrôles de régularité budgétaire
 - les contrôles de légalité budgétaire

OBJECTIFS

- Maîtriser l'ensemble des dispositions juridiques spécifiques aux actes et aux principes budgétaires locaux
- Connaître la procédure de préparation et d'adoption des budgets locaux
- Connaître les types de contrôles budgétaires exercés par l'État

PRÉSENTATION DU FORMATEUR

Monsieur Éric OLIVA est professeur agrégé à la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-en-Provence, spécialisé dans le domaine du droit des finances publiques et du droit fiscal.

Il est Directeur du Master 2 *Finances publiques et fiscalité* de la même faculté.

Monsieur Éric OLIVA a été également responsable du programme de recherche de l'Agence nationale de la recherche consacré à la constitutionnalisation de la règle d'or.

Il est membre de la Société française des finances publiques et a participé à de nombreuses missions d'expertise auprès des Commissions de finances des assemblées parlementaires.

